



## RECYCLAGE SSIAP 3

### FORMATION PRÉSENTIELLE

*Il s'agit de la formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC), dite de recyclage, réservée aux Chefs de Services de Sécurité Incendie SSIAP 3. Elle est obligatoire tous les 3 ans, et permet de maintenir à jour les connaissances nécessaires au bon déroulement des missions d'un chef de service de sécurité incendie.*

## NATURE DE L'ACTION

Action de formation de maintien et d'actualisation des compétences

## OBJECTIFS

Cette formation vise à :

- Actualiser les connaissances relatives à l'évolution de la réglementation incendie et de l'accessibilité.
- Renforcer l'expertise en analyse des risques et gestion des travaux.
- Mettre à jour les notions de responsabilités civiles et pénales du chef de service.
- Optimiser le suivi des contrats de maintenance et la gestion budgétaire.

## OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 2 mai 2005, le recyclage est obligatoire tous les 36 mois.

## PRÉ-REQUIS

Pour s'inscrire au recyclage, le candidat doit justifier des éléments suivants (Annexe V) :

- Diplôme : Être titulaire de la qualification SSIAP 3, d'une équivalence (ex: Sapeur-Pompier) ou des anciens diplômes ERP 3 / IGH 3.
- Expérience professionnelle : Justifier d'une activité d'au moins 1 607 heures durant les 36 derniers mois dans la fonction de chef de service de sécurité incendie.  
*Note : Si cette condition n'est pas remplie ou si le délai de 3 ans est dépassé, le stagiaire doit suivre une Remise à Niveau (RAN) de 35h.*
- Secourisme : Être titulaire d'une attestation de secourisme en cours de validité (SST, PSC 1 de moins de 2 ans, ou PSE 1).

## DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Votre formation de recyclage SSIAP3 en présentiel débute le lundi à 08h30. Votre inscription par téléphone et en ligne est possible jusqu'au vendredi précédent à 17h00.

## MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

L'accès définitif à la formation est subordonné à la vérification de la complétude du dossier administratif et de la validité des prérequis réglementaires au plus tard 3 jours avant le début du stage.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme se décompose en 7 séquences thématiques :

### Séquence 1 : Réglementation (4h)

Évolution des textes (ERP, IGH, Code du Travail) et de l'arrêté du 2 mai 2005.

### Séquence 2 : Notions de droits civil et pénal (2h)

Délégation de pouvoir, responsabilité pénale et délit de mise en danger d'autrui.

### Séquence 3 : Fonction maintenance (2h)

Aspects juridiques des contrats, obligation de résultat vs moyens, normalisation.

### Séquence 4 : Étude de cas (3h)

Analyse d'un projet d'aménagement et rédaction d'une notice technique de sécurité.

### **Séquence 5 : L'accessibilité des personnes handicapées (2h)**

Mise en application des obligations réglementaires et retours d'expérience.

### **Séquence 6 : Analyse des risques (4h)**

Mise à jour sur le Document Unique (DU), le Plan de prévention et le suivi des travaux.

### **Séquence 7 : Moyens de secours (2h)**

Évolution des agents extincteurs et exploitation d'un SSI de catégorie A.

## **DURÉE**

21 heures en présentiel (hors temps de déplacement).

## **PROFIL DES INTERVENANTS**

La formation de Recyclage SSIAP 3 est dispensée par une équipe pédagogique composée de formateurs certifiés SSIAP (niveau 1, 2 ou 3), disposant de compétences en adéquation avec les matières enseignées. Conformément à la réglementation en vigueur, au moins l'un des formateurs est titulaire du SSIAP 3 ou d'une qualification équivalente, assurant la conformité du dispositif de formation.

## **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Minimum : 4 par session.

Maximum : 15 par session.

## **ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES**

Pour la prise de notes, prévoir un cahier ou des feuilles, un stylo et, si besoin, un surligneur.

## **MODALITÉ PÉDAGOGIQUE**

Formation en présentiel synchrone.

## **MOYENS PÉDAGOGIQUES ET LOGISTIQUES**

**Méthodes** : Pédagogie active et RETEX (retour d'expérience), études de cas complexes, Méthode CL.C.D.V.C.R.E.M (trame d'analyse pour structurer les notices descriptives), apprentissage par la recherche documentaire (exercice de veille juridique), mises en situation de management.

### **Moyens pédagogiques :**

- Salle informatique : Postes équipés de logiciels de bureautique et accès internet pour la veille réglementaire, boîtiers/tablettes pour les évaluations formatives.
- Plateau technique : SSI de catégorie A fonctionnel, documentation technique et plans d'architecte.
- Matériel technique en coupe (têtes de sprinkler, clapets, volets).
- Plans d'architecte grand format (A0/A1).
- Outils de mesure : Règles à échelles (kutchs) pour les calculs de dégagements et d'implantation.
- Base Documentaire complète : Codes (Urbanisme, CCH, Travail) et règlements de sécurité ERP -IGH actualisés.

## **ACCESSIBILITÉ**

- L'accessibilité de nos formations est étudiée individuellement en fonction des besoins et de la

situation de chaque personne en situation de handicap.

- Un référent handicap, validé par l'AGEFIPH, est à votre disposition pour analyser les possibilités d'adaptation et vous proposer les solutions les plus appropriées.
- Attention : cette formation est accessible sous réserve de faisabilité des gestes de secours.

## MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DU STAGIAIRE

- L'accompagnement du stagiaire est structuré et optimisé grâce à un espace stagiaire accessible en ligne. Après son inscription via l'extranet, il reçoit un e-mail contenant ses codes d'accès à cet espace, où il trouve tous les documents essentiels à sa formation.
- En cas d'absence, le formateur en informe immédiatement l'organisme, qui contacte le stagiaire pour en connaître la raison et prendre les mesures nécessaires, garantissant ainsi un suivi réactif et efficace.
- Trois référents sont mis à disposition pour accompagner les stagiaires :
  - le référent administratif pour les démarches et documents, Gwladys ATACHIAN.
  - le référent pédagogique pour le suivi de la formation, Sylvaine LEFEBVRE CASTILLO.
  - le référent handicap pour adapter le parcours aux besoins spécifiques, Sylvaine LEFEBVRE CASTILLO.
- Ils sont joignables depuis l'inscription jusqu'à la fin de la formation, tous les jours ouvrés de 8h00 à 18h00 :
  - par e-mail à [contact@mcf-securite.com](mailto:contact@mcf-securite.com)
  - par téléphone au 03 83 25 80 33

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION

- Validation :  
La présence à l'intégralité des séquences est obligatoire pour valider le stage.
- Évaluation :  
Le centre réalise une évaluation continue lors des études de cas. Une appréciation sur les capacités du stagiaire est transmise à l'employeur.
- Formalisation :  
Délivrance d'une attestation de recyclage conforme au modèle de l'Annexe XII.

## FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Attestation de fin de formation
- Certificat de réalisation
- **Obtention de l'attestation de Recyclage SSIAP 3**  
Durée de validité : 36 mois
- Livret du stagiaire Recyclage SSIAP3

## DATE

Les dates de formations sont disponibles en ligne sur le site internet [www.mcf-securite.com](http://www.mcf-securite.com), ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

## LIEU

Les lieux de formation sont disponibles en ligne sur le site internet [www.mcf-securite.com](http://www.mcf-securite.com), ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

## COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation est disponible en ligne sur le site internet [www.mcf-securite.com](http://www.mcf-securite.com), ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

----- (FIN DU DOCUMENT) -----